



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

PRENEZ AVIS que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière et directrice du Service des finances déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **17 mai 2021 à 19 heures**, à huis clos suivant l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020.

Candiac, le 20 avril 2021

Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques